



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ED 1952/05

12 juin 2003  
Original : anglais

F

**Composition du  
Comité consultatif du secteur privé  
pour les années caféières 2005/06 et 2006/07**

1. Le Directeur exécutif a l'honneur d'informer les Membres et les membres du CCSP que les mandats des membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), qui avaient été nommés par le Conseil à sa 89<sup>e</sup> session en septembre 2003, pour les années caféières 2003/04 et 2004/05, viennent à expiration en septembre 2005.
2. Conformément aux procédures prévues dans l'Article 22 de l'Accord international de 2001 sur le Café, les Membres exportateurs et importateurs souhaiteront peut-être consulter les représentants qui siègent au CCSP afin de savoir s'ils seraient disposés à être reconduits dans leurs fonctions pour deux années supplémentaires, du 1 octobre 2005 au 30 septembre 2007, et/ou proposer les candidatures de nouveaux représentants et de nouveaux suppléants, selon les cas. Les représentants du CCSP sont également invités à faire savoir à leurs gouvernements Membres s'ils souhaitent être désignés de nouveau. Une liste des membres actuels du CCSP et un exemplaire de l'Article 22 sont joints à la présente communication à titre d'information.
3. Les candidats sont priés d'informer le Directeur exécutif de leur candidature avant le **1 septembre 2005** au plus tard, afin qu'un document puisse être préparé et soumis à l'examen du Conseil à sa 94<sup>e</sup> session qui se déroulera à Salvador (Brésil) du 26 au 29 septembre 2005.

**MEMBERSHIP OF THE  
PRIVATE SECTOR CONSULTATIVE BOARD  
FOR COFFEE YEARS 2003/04 AND 2004/05**

**EXPORTING MEMBERS**

**COLOMBIAN MILDS**

Asociación de Exportadores de Café de Colombia (ASOEXPORT)	Representative
<i>EXPOCAFE (Sociedad Exportadora de Café de las Cooperativas de Caficultores)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Federación Nacional de Cafeteros de Colombia</i>	<i>Alternate</i>
Eastern African Fine Coffees Association (EAFCA)	Representative
<i>Kenya Planters Coop. Union Ltd.</i>	<i>Alternate</i>
<i>Tanzania Coffee Association</i>	<i>Alternate</i>

**OTHER MILDS**

Organización Centroamericana de Exportadores de Café (ORCECA)	Representative
<i>Consejo Mexicano del Café C.A.</i>	<i>Alternate</i>
<i>Asociación Nacional de Exportadores de Café (ANECAFÉ)</i>	<i>Alternate</i>
Coffee Exporters Association of India	Representative
<i>Asociación Nacional del Café (ANACAFÉ)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Zambia Coffee Growers Association Ltd.</i>	<i>Alternate</i>

**BRAZILIAN AND OTHER NATURAL ARABICAS**

Conselho de Exportadores de Café Verde do Brasil (CECAFÉ)	Representative
<i>Ethio-Coffee and Tea Plantation and Marketing</i>	<i>Alternate</i>
<i>Ethiopian Coffee Exporters' Association</i>	<i>Alternate</i>
Conselho Nacional do Café (CNC)	Representative
<i>Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel (ABICS)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Associação Brasileira da Indústria de Café (ABIC)</i>	<i>Alternate</i>

**ROBUSTAS**

Association of Indonesian Coffee Exporters (AEKI)	Representative
<i>Uganda Coffee Trade Federation (UCTF)</i>	<i>Alternate</i>
Vietnam Coffee-Cocoa Association (VICOFA)	Representative
<i>Interprofessional Cocoa and Coffee Council, Cameroon</i>	<i>Alternate</i>

## IMPORTING MEMBERS

All Japan Coffee Association (AJCA)	Representative
Association des Fabricants de Café Soluble (AFCASOLE)	Representative
Committee of the European Coffee Associations (CECA)	Representative
European Coffee Federation (ECF)	Representative
European Federation of Associations of Coffee Roasters (EUCA)	Representative
Institute for Scientific Information on Coffee (ISIC)	Representative
National Coffee Association of USA, Inc.	Representative
<i>Specialty Coffee Association of America</i>	<i>Alternate</i>
<i>Coffee Association of Canada</i>	<i>Alternate</i>
Speciality Coffee Association of Europe (SCAE)	Representative

## ARTICLE 22

### **Comité consultatif du secteur privé**

- 1) Le Comité consultatif du secteur privé (ci-après dénommé le CCSP) est un organe consultatif qui est habilité à faire des recommandations lorsqu'il est consulté par le Conseil et qui peut inviter le Conseil à se saisir de questions ayant trait au présent Accord.
- 2) Le CCSP est composé de huit représentants du secteur privé des pays exportateurs et de huit représentants du secteur privé des pays importateurs.
- 3) Les membres du CCSP sont des représentants d'associations ou d'organismes désignés par le Conseil, toutes les deux années caféières ; leur mandat peut être reconduit. Le Conseil veille, dans la mesure du possible, à assurer la désignation :
  - a) De deux associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de régions ou de pays exportateurs représentant chacun les quatre groupes de café, et représentant de préférence les producteurs et les exportateurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant ; et
  - b) De huit associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de pays importateurs, qu'ils soient Membres ou non membres, et représentant de préférence les importateurs et les torréfacteurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant.
- 4) Chaque membre du CCSP est habilité à désigner un ou plusieurs conseillers.
- 5) Le CCSP a un Président et un Vice-Président élus parmi ses membres, pour une période d'un an. Les titulaires de ces fonctions sont rééligibles. Le Président et le Vice-Président ne sont pas rémunérés par l'Organisation. Le Président est invité à participer aux réunions du Conseil en qualité d'observateur.
- 6) Le CCSP se réunit normalement au siège de l'Organisation, durant la période des sessions ordinaires du Conseil. Si le Conseil accepte l'invitation d'un Membre à tenir une réunion sur son territoire, le CCSP peut également tenir sa réunion sur ledit territoire. En pareil cas, les frais qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la réunion se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays ou de l'organisation du secteur privé responsable de cette invitation.
- 7) Le CCSP peut, avec l'approbation du Conseil, tenir des réunions extraordinaires.
- 8) Le CCSP fait régulièrement rapport au Conseil.
- 9) Le CCSP élabore son propre règlement intérieur, tout en respectant les dispositions du présent Accord.